



## **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 1<sup>er</sup> juillet 2014**

### ***PROCÈS-VERBAL***

Le premier juillet deux mil quatorze à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de Seully, légalement convoqué par M<sup>r</sup> Jacques AUPIC, Maire, s'est réuni salle du Conseil à la Mairie.

Date de la convocation : mardi 24 juin 2014

Etaient présents:

Mmes et Mrs. AUPIC Jacques, MARTIN Alain, DEGUINGAND Thierry, FUMARD Jacky, MANCEAU Michaël, BANKHEAD Catherine, de WECK Cirice, SOTH Jacqueline, MEUNIER Philippe, TÉXÈDRE Corine, FAVRE Nadine, formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers en exercice: 11

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers absents : 0

Me Nadine FAVRE a été nommée secrétaire

Le Procès-verbal de la précédente séance, lu, a été adopté à l'unanimité.

#### **1° - Convention de mutualisation des services techniques entre la Communauté de communes et la commune de Seully**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil l'existence d'un service technique communautaire géré par la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire, pour des interventions sur la commune en matière de :

- voirie communale et ouvrages connexes
- bâtiments communaux
- espaces verts publics communaux

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil les termes de la Convention à établir entre la Commune et la Communauté de communes pour l'organisation de cette mutualisation des services techniques.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention de mutualisation.

### **2° - Indemnité de conseil allouée à la Comptable du Trésor**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du courrier de M<sup>me</sup> la Comptable du Trésor, en date du 6 juin 2014, concernant l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté ministériel en date du 16 décembre 1983 publié au Journal Officiel du 17 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux trésoriers des communes et des établissements publics locaux.

Après le renouvellement des conseils municipaux, il convient de prendre une nouvelle délibération accordant le bénéfice de ces indemnités à M<sup>me</sup> la Trésorière de la commune de Seully..

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité,

- d'accorder, à partir du 28 mars 2014 ainsi que pour les années suivantes, à M<sup>me</sup> Chantal CHEMINOT, Trésorière municipale, le bénéfice de l'indemnité de conseil, calculée sur les bases définies à l'article 4 de l'arrêté ministériel précité, au taux de 100%.

### **3° - Tarifs de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2014-2015**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il y a lieu de fixer les tarifs de la cantine scolaire pour la nouvelle année scolaire. Il propose de fixer ce tarif à 2,60 € par repas pour les élèves et à 4,10 € par repas pour les enseignants et intervenants extérieurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité:

-décide de porter à 2,60 € le prix du repas à la cantine scolaire de Seully à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2014 pour les élèves.

-décide de porter à 4,10 € le prix du repas à la Cantine scolaire de Seully à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2014 pour les enseignants et intervenants extérieurs.

### **4° - Participation de la commune de Lerné aux dépenses de fonctionnement de l'école**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que :

-le RPI Seully Lerné Cinois n'est pas adossé à un EPCI et revêt la forme d'une simple entente intercommunale.

*-lorsque les écoles maternelles, les classes enfantines ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune,*

*la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence (articles L 212-2 et L 212-8 Code de l'Education)*

Après en avoir délibéré les membres du Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire :

- à demander une participation de la commune de Lerné aux frais de scolarité des élèves résidant sur cette commune et inscrits à l'école de Seully
- à signer le projet de convention proposé à la commune de Lerné

#### **5°- Centre de gestion : tableau des agents promouvables**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que deux agents de la collectivité, Mme Jocelyne Mouillière et M. Jean-Dominique Fié, sont inscrits au tableau d'avancement de grade au cours de l'année 2014 établi après avis de la Commission Administrative Paritaire et fourni par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre et Loire.

Monsieur le Maire rappelle également que l'avancement de grade est une possibilité et non un droit pour l'agent.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, décident, à l'unanimité :

- d'établir le ratio promus/promouvables à 100% pour l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions de cet avancement
- d'accorder l'avancement de grade à la date du 01-11-2014 pour les deux agents
- de supprimer les postes de rédacteur principal de 2ème classe et d'adjoint technique de 1ere classe et de créer les postes de rédacteur principal de 1ere classe et d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

#### **6°- Cérémonie du 14 juillet**

Après discussion, le Conseil, à l'unanimité, décide d'organiser la journée de Fête nationale du lundi 14 juillet selon le déroulement suivant :

Rendez-vous à 12 h cour de la Mairie

Vin d'honneur et buffet champêtre

Des affiches seront placardées aux endroits habituels

Une note d'invitation sera distribuée dans chaque boîte aux lettres

En cas de mauvais temps, le vin d'honneur et le repas champêtre auront lieu dans la salle polyvalente.

#### **7°- DETR 2014**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que par courrier en date du 17 juin 2014, Monsieur le Préfet d'Indre et Loire l'a informé de l'attribution à la commune d'une subvention d'un montant de 9 911 € au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour la remise en état de la voirie suite aux intempéries des 18 et 19 juillet 2013. Les premières factures acquittées devront être adressées avant le 1<sup>er</sup> septembre prochain.

#### **8°- Travaux dans la commune**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil des travaux réalisés et de l'état d'avancement des projets en cours :

-Début juin : travaux d'enrobé rue de l'Abbaye effectués le 8 juin par l'entreprise RTL pour un montant de :

tranche 2 (jusqu'à la croix): 5815,00 € HT

tranche 3 (de la croix au stop): 16371,00 € HT €

-Bi-couche chemin de Morin (bon pour accord renvoyé le 3 juin): 4140,00 € TTC

-Installation d'un banc derrière l'église

-Devis pour un prolongement des trottoirs route de Lerné d'un montant de 6367,20 € TTC (*travaux envisagés pour 2015 avec obtention de subvention au titre des amendes de police*)

-Demande de devis pour un remplacement des fenêtres Sud de la classe de Mme Saliou

-Demande de devis pour le nettoyage du monument aux morts

-Enrobé route de Beuxes Secteurs Sud et Nord: 8880,30 € TTC + 12707,50 € TTC (*à inscrire au projet 2015 du contrat départemental de développement solidaire*)

### **9° - Plan canicule**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil la fiche éditée par le CIAS de Chinon, Vienne et Loire susceptible d'être distribuée aux personnes souhaitant être inscrite sur le registre de veille tenu par ce CIAS.

Un groupe de deux conseiller(e)s effectuera cette démarche avec l'aide de la Secrétaire.

### **10° - Subvention Bleuets de France**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident, à l'unanimité, d'accorder une subvention de 50 € à l'œuvre du Bleuets de France du Service départemental de l'ONAC d'Indre et Loire.

### **11° - Questions diverses**

a-Challenge des élus organisé par la Société de boule de fort La Paix à Lerné:

Un premier tour opposera une équipe de Seully à celle de St-Germain le **samedi 4 octobre à 15h**

b-Un projet de convention, proposé par le Crédit Agricole, concernant l'ouverture d'un livret A approvisionné pour un montant de 20 € auprès de cette banque pour chaque nouveau-né accompagnée d'un engagement de la commune à remettre une plaquette publicitaire ne reçoit pas l'approbation du Conseil.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée à 20h45.

Fait et affiché à Seully, le 7 juillet 2014.

La Secrétaire de séance

Nadine FAVRE

Le Maire

Jacques AUPIC